

# **RAPPORT COMMISSION DE GESTION**



**EXERCICE 2025**



## **Le mot de la Présidente**

*Monsieur le Président du Conseil communal,  
Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*J'écris ces lignes à l'heure où une partie du monde se déchire et se détruit, comment ne pas être impacté-e-s par l'insécurité mondiale d'aujourd'hui et de demain ? Comment ne pas douter du comportement de ceux et celles qui dirigent de grands pays proches ou lointains.*

*Ceci m'amène à regarder de plus près ce qui se passe tout près de chez nous et à réaliser encore une fois (tous les jours même) le privilège que nous avons de vivre dans nos contrées où les choses se décident sans guerre et sans envoi de missiles.*

*Plus près encore, en ce qui concerne les « dirigeants » de notre commune, nous pourrions dire qu'une nouvelle fois, notre municipalité a géré l'année 2025 sans fausse note. L'école pourrait voir son ouverture pour la rentrée 2026 comme cela avait été prévu, les travaux n'ont pas de retard à ce jour et les coûts qui y sont liés sont maîtrisés.*

*Le CAD avance également à grands pas et si les routes ne sont pas encore bitumées en mode « final », elles seront bientôt si lisses qu'on pourrait les pratiquer en patin à roulettes.*

*La boucherie Jemmely a rénové la vitrine de son magasin et les anciens clients de Philippe Grange n'ont pas eu longtemps à attendre avant de pouvoir retourner dans leur lieu favori pour y acquérir le délicieux lard grillé, pour ne citer que ce dernier.*

*Sérieusement, vous en connaissez beaucoup vous, des villages qui ont autant de commerces que Begnins ? Ces derniers nous permettent une multitude de services à pied et il est important de les soutenir. Les begninois sont actifs tant au niveau sportif que culturel et la commune entreprend beaucoup pour pérenniser clubs, troupes et associations diverses, notamment par une aide financière.*

*Merci à notre municipalité d'être toujours là en se retroussant les manches, merci aux municipaux qui œuvrent au bon fonctionnement de Begnins depuis de nombreuses années et merci à toutes et tous les membres de la Cogest de leur intérêt, leur présence, leur efficacité pour la rédaction de ce rapport.*

*Bonne lecture à tous,  
Marion Blöchlinger*



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. La Commission de gestion</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1. Rappel du rôle</b> .....	<b>4</b>
<b>1.2. Membres</b> .....	<b>4</b>
<b>1.3. Organisation et fonctionnement</b> .....	<b>4</b>
<b>2. La Municipalité</b> .....	<b>4</b>
<b>2.1 Dicastères</b> .....	<b>4</b>
<b>2.2 Rapport de gestion de la Municipalité</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Préavis</b> .....	<b>5</b>
<b>4. Thèmes choisis</b> .....	<b>6</b>
<b>4.1 Introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)</b> .....	<b>6</b>
<b>4.2 Communication entre l'Exécutif et le Législatif</b> .....	<b>7</b>
<b>4.3 Interactions entre dicastères</b> .....	<b>7</b>
<b>5. Conclusion</b> .....	<b>8</b>



# 1. LA COMMISSION DE GESTION

## 1.1. Rappel du rôle

La Commission de gestion est une commission permanente dite « de surveillance ». Dans le cadre de son mandat, la commission a un droit d'investigation illimité (sous réserve des dispositions inscrites dans la Loi sur les communes, LC<sup>1</sup>) et la Municipalité est tenue de lui remettre tous les documents et renseignements nécessaires (art. 93e LC).

## 1.2. Membres

Le 17 juin 2025, à la suite de la démission de Monsieur Cesare Palmieri, consécutive à son élection à la Présidence du Conseil communal, l'Assemblée a élu à l'unanimité Monsieur Jérôme Lovey pour lui succéder à la Commission de gestion.

La CoGest se compose des membres suivants :

Mesdames Marion Blöchlinger et Muriel Gervaix, ainsi que Messieurs Alexandre Bernard, Yan Bürgi, Gianfranco Francescato, John Howells et Jérôme Lovey.

Madame Marion Blöchlinger en assure la présidence, Monsieur John Howells en est le rapporteur.

## 1.3. Organisation et fonctionnement

Échéancier imposé à la commission selon la loi sur les communes (LC) et le règlement du Conseil communal (règlement CC) :

Remise du rapport de gestion de la Municipalité	<b>02.06.2026</b>
Remise du rapport de la CoGest	<b>03.06.2026</b>
Séance du Conseil et vote sur la gestion et les comptes	<b>16.06.2026</b>

# 2. LA MUNICIPALITÉ

## 2.1 Dicastères

Il n'y a pas eu de changement de dicastères au sein de la Municipalité (cf. page 6 du rapport de gestion de la Municipalité).

## 2.2 Rapport de gestion de la Municipalité

La CoGest a pris connaissance du rapport de gestion de la Municipalité le 03.06.2026, soit 13 jours avant la séance du Conseil communal.

La Commission tient à souligner la qualité du rapport de la Municipalité, très complet. Elle relève les points suivants :

---

<sup>1</sup> [Loi sur les communes](#)



## Finances :

Les comptes nous ont été présentés le 3 juin 2026, par le Municipal en charge, Robin Chytil et le Boursier Communal, Gérald Chollet ainsi que Natacha Riccio.

L'introduction du MCH2 est beaucoup plus transparent et permet une meilleure lecture des finances d'une commune.

La bonne gestion des finances permet, encore une fois, de refléter un exercice très positif.

## 3. PRÉAVIS

Date de la séance	Préavis	Sujet	Décision
25 mars 2025 (Durée 1h40)	01/2025	Demande d'un crédit de CHF 340'000.- destiné à financer le remplacement du gazon synthétique du terrain de football	Approuvé à l'unanimité
	02/2025	Demande d'un crédit de CHF 55'000.- pour l'acquisition de nouveaux compteurs d'eau	Approuvé à l'unanimité
17 juin 2025 (Durée 3h05)	03/2025	Adoption du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré	<b>Refusé</b> par une large majorité
	04/2025	Modification du blasonnement des armoiries de Begnins	Approuvé par une large majorité
	05/2025	Gestion des comptes 2024	Approuvé à l'unanimité
	06/2025	Demande d'un crédit de CHF 200'000.- pour le remplacement de deux fontaines	Approuvé par 70% de oui, contre 6% de non.  <b>24% d'abstentions</b>
	07/2025	Demande d'un crédit de CHF 120'000.- destiné à financer les travaux de réfection des façades ouest des immeubles Sidan 2 & 4	Approuvé à l'unanimité
	08/2025	Demande d'un crédit de CHF 120'000.- destiné à financer l'installation d'un nouveau contrôle	Approuvé par une large majorité



		d'accès dans les bâtiments communaux	
7 octobre 2025 (Durée 1h15)	09/2025	Arrêté d'imposition 2026	Approuvé à l'unanimité
9 décembre 2025 (Durée 3h00)	10/2025	Demande d'un crédit de CHF 120'000.- pour la 5ème étape de la révision du Plan d'affectation communal (PACom)	Approuvé par 73% de oui, contre 7% de non  <b>20% d'abstentions</b>
	11/2025	Demande d'un crédit de CHF 82'000.- pour le raccordement de l'immeuble de la Poste, route de Gland 2, au chauffage à distance (BeCad)	Approuvé par une large majorité
	12/2025	Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la Région nyonnaise (DISREN)	Approuvé à l'unanimité
	13/2025	Budget 2026	Approuvé à l'unanimité

Sur les 4 séances de 2025, en moyenne 30 conseillers ont assisté aux séances. Cela représente 75% des membres du Conseil. Le quorum de 21 (50%+1) est atteint.

1 absence réduit toutefois l'impact d'un scrutin.

Lors de la séance du 17 juin, le Président a rappelé que conformément aux indications de la Préfecture, le rôle des commissions consiste à présenter leur point de vue afin d'éclairer la décision du Conseil communal. Les commissions ont la possibilité d'émettre un préavis favorable ou défavorable, mais une abstention n'est pas recevable.

## 4. THÈMES CHOISIS

### 4.1 Introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

Notre Commission a interviewé le 3 février de cette année Messieurs Robin Chytil et Gérald Chollet pour estimer l'impact de l'introduction du MCH2 sur notre Commune.

- Pour information, la plupart des cantons a adopté le MCH2 entre 2009 et 2018 déjà. Notre canton connaît une phase transitoire entre 2024 et 2026, laissant le libre choix entre le Plan Comptable Vaudois (PCV) et le MCH2. Le nouveau système sera rendu obligatoire à partir de 2027.



- La démission de Madame Salima Osmani a mené à la première mesure prise par notre Municipalité, qui a été l'engagement d'un nouveau Boursier communal au 1er avril 2023, Monsieur Gérald Chollet. Ce dernier a grandement contribué en 2022 à ce que la Ville de Vevey participe au programme pilote MCH2. Il est également formateur du cycle MCH2 pour l'UCV.
- La 1ère année il a fallu transférer les données du logiciel PCV sur le MCH1. Même exercice pour la 2ème année, mais de MCH1 à MCH2.
- Il y a eu surcroît de travail lors de l'introduction, tant au niveau de la Municipalité qu'au niveau de la comptabilité, mais cela est difficilement quantifiable car les heures consacrées à cette activité l'ont été au détriment d'autres activités.
- La réallocation des charges a fait émerger une surprise. En effet, dans l'ancien système comptable, tous les frais étaient comptabilisés sur un immeuble communal 'principal', alors que sous MCH2 il faut tout ventiler par objet.
- Les avantages de ce nouveau système comptable sont multiples. Nous relevons parmi elles :
  - Comparaison facilitée entre communes car les critères sont clairs et standardisés, réduisant les manipulations comptables au sein des communes
  - Recrutement de personnel comptable facilité, le système étant désormais standard
  - Claire définition de l'utilisation des fonds de réserve. Des règlements devront être revus

## 4.2 Communication entre l'Exécutif et le Législatif

La CoGest a invité le 3 mars 2026 notre Syndique Madame Anne Stiefel, ainsi que le Président du Conseil, Monsieur Alexis Durand, afin d'évaluer le fonctionnement et la communication entre les deux instances de notre commune. Il est ressorti de la discussion les points suivants :

- La Syndique et le Président du Conseil se contactent de cas en cas sans formalisme. Il n'y a pas de régularité, ni de séances planifiées. La communication est jugée bonne des deux côtés. Aucune attente supplémentaire n'est ressentie de part et d'autre.
- La Municipalité reçoit deux à trois plaintes/réclamations par mois de la part d'habitants de notre commune. Le Président du Conseil quant à lui n'en reçoit pas.
- Lors de sollicitations la Préfecture est très réactive et efficace, car elle est fréquemment appelée à traiter des demandes identiques.
- La séparation des pouvoirs entre l'Exécutif, représenté par la Municipalité et le Législatif, représenté par le Conseil, n'est pas toujours claire pour tous les Conseillers. Certaines interventions pouvant être interprétées comme de la cogestion.
- La préparation des délégués aux Commissions intercommunales pourrait parfois être améliorée en fonction des points à discuter et voter.

## 4.3 Interactions entre dicastères

En date du 31 mars, la Commission de Gestion s'est entretenue avec Messieurs Eric Haldemann et Philippe Thévenot afin d'évoquer la coordination entre dicastères lors de travaux.



- En Municipalité, il n'est pas possible de travailler 'dans son coin'. Une activité d'un dicastère a obligatoirement une incidence sur un autre. Que ce soit financier, voirie, service des eaux ou autres.
- Il y a toujours échange d'information entre Municipaux. Cela se fait naturellement et spontanément.

## 5. CONCLUSION

Au terme de ce rapport, les membres de la Commission de gestion souhaitent remercier notre syndique, nos municipaux, ainsi que tout le personnel administratif pour l'ensemble de leur travail, leur disponibilité et leur engagement.

**Aussi, la Commission de gestion, unanime, vous recommande de bien vouloir approuver les comptes et la gestion pour l'exercice 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité, aux organes de contrôle ainsi qu'au boursier communal, Monsieur Gérald Chollet, que nous remercions chaleureusement pour son implication pour notre Commune.**



**Présidente**

Madame Marion Blöchlinger

.....

**Rapporteur**

Monsieur John Howells

.....

**Membres**

Monsieur Alexandre Bernard

.....

Monsieur Yan Bürgi

.....

Monsieur Gianfranco Francescato

.....

Madame Muriel Gervaix

.....

Monsieur Jérôme Lovey

.....